



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte sanitaire

Question écrite n° 37506

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la démarche d'évaluation actuellement en cours, pour les centres de neurochirurgie en France. Dans de nombreux hôpitaux, des investissements lourds ont été effectués dans cette spécialité en raison de sa haute technicité. Pourtant, compte-tenu du nombre de malades, et notamment et à titre d'exemple pour les parkinsoniens dans l'attente d'une stimulation thalamique, les délais d'attente peuvent atteindre huit ans avant une opération. La suppression de certains de ces services en France ne ferait que rallonger les délais d'attente, et l'économie à long terme pour la sécurité sociale n'est absolument pas établie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Aucune démarche d'évaluation en vue de restructuration des services de neurochirurgie n'est actuellement en cours au plan national et les services ministériels n'ont pas été saisis d'un problème de file d'attente anormale de patients en neurochirurgie. Pour ce qui concerne spécifiquement la technique innovante des implants parkinsoniens, il est exact qu'une certaine attente existe au regard des espoirs qu'elle suscite chez les patients. Si la phase de recherche clinique a permis de valider cette technique au plan médical, il est nécessaire de mieux préciser ses indications. En effet, les caractéristiques de cette technique médicale, ainsi que son coût élevé (une intervention nécessitant la pose de deux neurostimulateurs revient environ à 220 KF) impliquent de la réserver aux cas ne pouvant bénéficier d'autres traitements, et d'en évaluer l'impact médico-économique. Pour permettre cette évaluation, 6 MF ont été accordés en 1999 aux trois principaux établissements qui ont développé la technique en phase de recherche clinique et sont reconduits en 2000 pour le traitement de patients supplémentaires, qui s'ajouteront ainsi à ceux déjà pris en charge par les établissements. Pour l'année 2001, il est prévu d'augmenter cette enveloppe, dans des proportions permettant de l'étendre à d'autres équipes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37506

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6646

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 805